



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'art. 153 ORC

**Date de publication:** SHAB 07.12.2020

**Numéro de publication:** BH02-0000002078

**Entité de publication**

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

## Sommation selon l'art. 153 ORC, Egsa SA en liquidation

Egsa SA en liquidation  
CHE-101.426.224  
c/o: Fiduciaire Finarco SA  
Av. du Midi 10  
1950 Sion

**Remarques juridiques:**

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège statutaire. Aux termes de l'art. 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Si la situation légale n'est pas rétablie dans les délais, l'office du registre du commerce peut imposer une amende de CHF 10.00 à CHF 500.00 conformément à l'article 943 al. 1 CO.

**Délai :** 30 jours

**Point de contact:**

Registre du commerce du Valais central,  
Place du Midi 30, P.O.B. 1176, 1951 Sion,  
1950 Sion